

Ateliers du Territoire #2

9 & 11 juillet 2019



L'eau,
clé de voûte
de l'écosystème
mahorais

Les Ateliers du Territoire

Une démarche de construction collective du projet pour l'avenir de Mayotte

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) est un document d'orientation stratégique, de planification transversale et d'aménagement du territoire, piloté par le Conseil Départemental dans le cadre d'une procédure associée.

Le processus d'élaboration du SAR s'inscrit dans une démarche de réflexion globale sur le développement et l'aménagement de Mayotte, visant à **faire émerger le projet qui structurera l'avenir de Mayotte dans une perspective de long terme : Mayotte à 500 000 habitants à horizon 2050.**

Ce changement de perspective impose de penser dès à présent le futur de Mayotte, de réfléchir aux solutions nouvelles qui répondront aux besoins de demain, en sollicitant la contribution active de tous les acteurs de Mayotte lors de **temps de réflexion dédiés, les Ateliers du Territoire.**

Organisés autour d'une problématique spécifique à partir de laquelle sont questionnés des territoires particuliers, les Ateliers du Territoire visent à **dégager une vision stratégique et partagée du développement de Mayotte, bâtie sur des axes de projet concrets.**

Quatre sessions d'Ateliers du Territoire sont organisées au cours de l'année 2019 autour d'une problématique spécifique.

La première session d'Ateliers du Territoire, appelée « Mayotte au monde » et organisée les 18 et 20 avril 2019 au port de Longoni et sur le territoire de la Communauté de Communes du Centre Ouest (3CO) a interrogé les différents outils et leviers qui conditionnent le développement de Mayotte ainsi que les incidences de ce développement sur l'armature territoriale et les équilibres environnementaux.

La deuxième session se consacre au thème de l'eau. L'eau est présente à Mayotte sous de multiples aspects:

L'eau qui tombe du ciel parfois de façon très violente,

L'eau qui entoure l'île dans un réceptacle particulier, le lagon, et l'eau de l'océan au-delà du lagon.

Puis l'eau, en tant que ressource indispensable aux activités humaines, essentielle dans les champs de l'habitat et de la santé publique et indispensable au niveau de la production vivrière et agricole.

L'eau comme vecteur des déplacements des hommes et des marchandises.

L'eau comme contenant des ressources halieutiques.

L'eau comme espace de loisir.

Au-delà de ces aspects aisément perceptibles, la relation de l'île de Mayotte à l'eau s'enrichit de son rôle primordial dans le cycle de la biodiversité terrestre et marine à l'échelle du canal de Mozambique.

Mayotte et son lagon sont à la fois une plateforme aviaire précieuse pour de nombreux migrateurs, une pouponnière pour les grands mammifères marins, un lieu de vie permanent pour de nombreuses espèces :

«D'une superficie totale de plus de 1 500 km², le lagon de Mayotte est le second plus grand au monde. Les structures récifales qu'il accueille font partie des richesses majeures du patrimoine naturel de cet archipel. Avec sa double barrière récifale, Mayotte est un haut lieu de la biodiversité marine. Encore mal connu, le lagon abrite des herbiers de phanérogames marines qui sont les habitats des dugongs et des tortues marines. Les récifs coralliens de Mayotte font vivre de nombreux taxons dont 250 espèces de coraux, pas moins de 600 espèces de poissons, accueille l'emblématique dugong ainsi qu'une population de baleines à bosse en reproduction et enfin une importante population de tortues marines.» [Comité de l'eau et de la biodiversité à Mayotte]

L'eau est ainsi au travers de ses multiples rapports à la vie sur l'île de Mayotte au cœur la réflexion écologique qui accompagne nécessairement le développement des activités humaines.

Atelier du Territoire #2

« L'eau, clé de voûte de l'écosystème mahorais »

Sur l'île de Mayotte, l'eau est de partout. A la fois surabondante et précieuse, envahissante, menaçante et rare.

De cette eau en abondance nous sommes des utilisateurs maladroits, souvent gaspilleurs, pollueurs, imprévoyants. Nous cherchons à nous protéger de l'eau quand elle nous gêne, nous la subissons quand les forces du ciel se déchaînent, ou quand elle vient à manquer.

Nos mesures et nos actions sont cependant rarement coordonnées, conçues au coup par coup, au gré des circonstances. Mais sur notre île la question de l'eau est systémique, un incident amont a des conséquences en aval, de la moindre rivière à notre lagon.

Il n'est pas un point de l'île où l'eau n'est pas bienfait ou misère.

L'écosystème de l'eau ne constitue une contrainte obsessionnelle que lorsque l'on cherche à s'en émanciper à tout prix avec des moyens à la fois démesurés et dérisoires. C'est le thème de « Barrage contre le Pacifique » de Marguerite Duras.

C'est au contraire un guide, lorsqu'on en respecte la complexité, et qu'on apprend à surfer sur ses équilibres.

Demain, en 2050, il y aura 500 000 habitants sur notre île.

Et désormais Mayotte est un département Français.

Le SAR s'inscrit dans ce double cadrage.

Il ne peut être question d'accepter la pérennisation de l'habitat précaire et des inégalités flagrantes qui pèsent sur l'avenir des enfants filles et garçons, en matière de conditions de vie, de soins, d'accès à l'éducation, d'accès à l'emploi, d'accès à la culture.

Il ne peut être question d'accepter une pollution de surface qui doit tout à la misère des conditions de vie et à l'inadéquation des solutions urbaines face à l'ampleur des problèmes.

Les contradictions apparentes sont nombreuses, entre la réalité, les objectifs et les moyens dont les collectivités grandes et petites disposent.

Ces contradictions ne justifient ni l'immobilisme, ni le dévoiement du cap.

L'objectif de la collectivité est de faire de Mayotte, en trente ans, un département exemplaire.

Le déploiement de l'habitat pour accueillir dans des conditions dignes les familles de 500 000 habitants ne peut se faire sans des ressources en eau normales et suffisantes et les solutions d'épuration et de traitement nécessaires à un habitat urbain qui restera concentré pour des raisons à la fois familiales, culturelles, culturelles et topologiques.

Il nous faut donc dès à présent prévoir les ressources nécessaires dans ce cadrage de nos besoins à trente ans et réorganiser notre stratégie de l'eau pour nos besoins vitaux tout d'abord, mais aussi pour le déploiement de notre développement où l'eau est en interaction au niveau de tous nos projets, immédiats et futurs.

Il y a donc urgence.

Mardi 9 juillet 2019

Lieu : hémicycle Bamana, Conseil Départemental

Objectifs

Cette première journée propose d'aborder les enjeux de l'eau à Mayotte dans une approche systémique, autour de trois champs de questionnements :

1. La gestion du cycle de l'eau

_ Les conséquences (voulues ou subies) du cycle de l'eau sur le territoire

_ Points de vigilance au regard des perspectives démographiques, des évolutions des habitudes, du changement climatique,...

_ Bonnes pratiques et solutions innovantes pour :

- » Protéger la ressource,
- » Economiser la ressource,
- » Vivre avec les aléas climatiques (cyclones, tempêtes, montée des eaux, sécheresse...)
- » Améliorer la gouvernance de la gestion du cycle de l'eau

2. La gestion de la ressource au regard des perspectives de développement

_ Etat (quantitatif et qualitatif) de la ressource au regard de l'évolution des besoins et des usages

_ Accès à l'eau potable et assainissement : conditions et modalités de déploiement des dispositifs de collecte, d'approvisionnement et de traitement pour accompagner l'accroissement démographique et le développement urbain

3. L'eau comme support d'activités (déplacements, pêche, tourisme, loisirs, recherche, énergie...)

- _ Potentiels de développement d'activités
- _ Gestion des conflits d'usage
- _ Impacts environnementaux

Programme

8h30 – 9h : Accueil des participants

Hémicycle Bamana, Conseil Départemental

9h – 9h15 : Cadrage général d'ouverture

9h15 – 10h30 : Présentation de la problématique

- » Le cycle de l'eau à Mayotte (S. SAID HACHIM)
- » La gestion de l'eau dans une perspective de développement démographique et urbain (A. CHEYSSIAL)

10h30 – 11h : Enseignements des Ateliers du Territoire #1

11h – 12h30 : Éléments de projet

12h30 – 14h : Pause repas

14h – 16h : Approche systémique de l'eau

» **Intervention (30 mn)**

Salim MOUHOUTAR, Directeur de l'ARS

» **Groupes de travail (1h30)**

Groupe 1 : Ecologie de l'eau, problématiques de pollution des milieux aquatiques et de gestion des risques naturels

Groupe 2 : Hydraulique agricole

Groupe 3 : L'eau comme support d'activités et de déplacements

16h – 17h : Restitution et échanges

Jeudi 11 juillet 2019

**Lieux : Mairie de Pamandzi
et parcours commentés à Petite Terre**

Objectifs

La deuxième journée propose d'alimenter la stratégie de développement et d'aménagement globale de Mayotte par le prisme du territoire de Petite Terre.

Située sur le récif corallien, entourée de la haute mer d'un côté et du lagon de l'autre, Petite Terre entretient un rapport particulier à l'eau. Rapport qui conditionne le déploiement de ses activités, les relations à la Grande Terre, son positionnement au sein de l'archipel de Mayotte et plus largement son rôle environnemental au sein du cycle de la biodiversité terrestre et marine à l'échelle du canal de Mozambique.

Première cité administrative de Mayotte, berceau des mouvements d'émancipation durant les années 1970, Petite Terre porte également les traces d'une histoire riche qui lui confère un positionnement particulier au sein de l'archipel.

Les spécificités de la Petite Terre seront étudiées et mises en perspective dans la stratégie globale autour de trois grands champs de questionnement :

_ Les relations Petite Terre - Grande Terre : complémentarités, interdépendances, mobilités internes et externes

_ Valorisation des patrimoines bâti et écologique

_ Aménagement du littoral et usages économiques liés à l'eau

Programme

8h30 – 9h : Accueil des participants

Mairie de Pamandzi

Navettes depuis la barge de 8h et de 8h30

9h – 9h15 : Ouverture

9h15 – 11h15 : Parcours commentés à Petite Terre

- » Parcours 1 : les activités portuaires et maritimes à Petite Terre
- » Parcours 2 : les activités touristiques à Petite Terre
- » Parcours 3 : habitat, patrimoines bâti et écologique de Petite terre

Départ et arrivée : Mairie de Pamandzi

11h15 – 12h30 : Retours collectifs et échanges

12h30 – 14h : Pause repas

14h – 14h30 : Interventions

- » Monsieur Martial HENRY (*sous réserve*) : histoire de la Petite Terre (20 mn)
- » Projet de territoire de la Communauté de Communes de Petite Terre (10 mn)

14h30 – 16h : Groupes de travail

- » Groupe 1 : Les relations Petite Terre - Grande Terre : complémentarités, interdépendances, mobilités internes et externes
- » Groupe 2 : Valorisation des patrimoines bâti et écologique
- » Groupe 3 : Aménagement du littoral et usages économiques liés à l'eau

16h – 17h : Restitution et échanges

Description des parcours :

» Parcours 1 : les activités portuaires et maritimes à Petite Terre

- Port de plaisance
- Port de pêche
- Embarcadère de la barge
- ZA des Badamiers

» Parcours 2 : les activités touristiques à Petite Terre

- Fronts de mer (boulevard des crabes, four à chaux, Sandravouangué)
- Plages (Faré, Plage Four à chaux)
- Aéroport
- Plage Petit Moya

» Parcours 3 : habitat, patrimoines bâti et écologique de Petite terre

- Rocher de Dzaoudzi : musée, ancienne préfecture, ancien hôpital...
- Boulevard des crabes : Le patrimoine écologique (vasière) et plage
- Le quartier de La Vigie : opération ANRU et patrimoine écologique

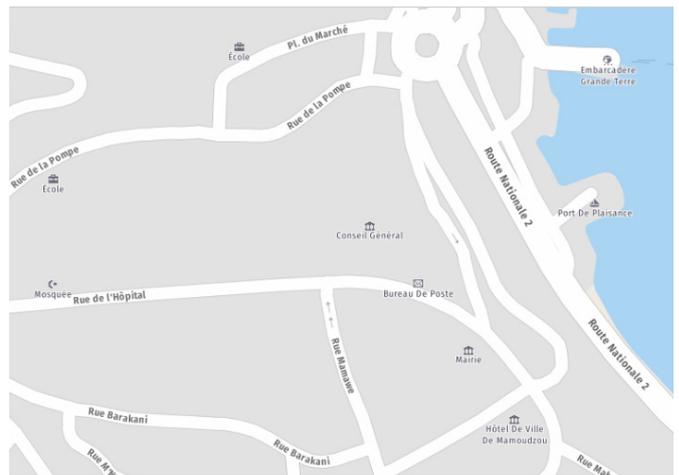
Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional de Mayotte

Ateliers du Territoire #2

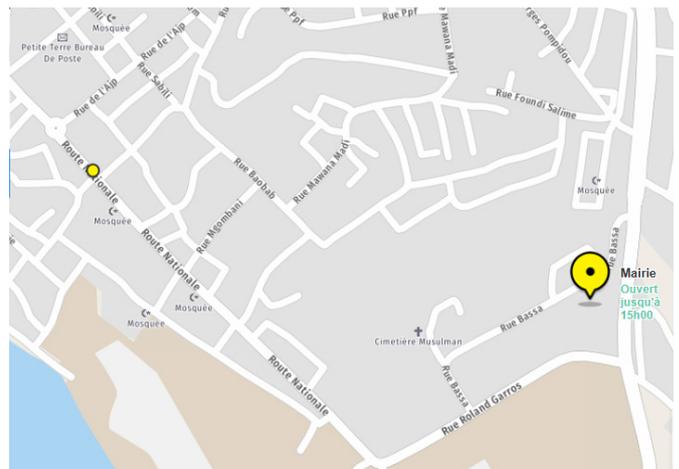
Informations pratiques

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Mardi 9 juillet : 8h30
Hémicycle Bamana, Conseil Départemental



Jeudi 11 juillet : 8h30
Mairie de Pamandzi
Navettes depuis la barge de 8h et de 8h30



CONTACT

Ismaël ZOUBERT, Chef de projet SAR
Conseil Départemental de Mayotte
06 39 27 41 23 - ismael.zoubert@cg976.fr